

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 25 AVRIL 1880.

Observations contre la convention horticole signée à Berne en 1878.

(Pétition des membres de la Société : *l'Avenir horticole* présentée à la Chambre,
le 20 avril 1880.)

RAPPORT

FAIT AU NOM DE LA COMMISSION PERMANENTE DE L'INDUSTRIE (1), PAR M. DE HEMPTINNE.

MESSIEURS,

Dans le but d'arrêter les ravages croissants du phylloxera et d'enrayer la marche de ce fléau dans les pays envahis, l'Allemagne, l'Autriche, l'Espagne, la France, l'Italie, le Portugal et la Suisse firent une convention qui fut signée à Berne, le 17 septembre 1878.

Il y est stipulé que, pour le transit international, les plantes, arbustes et produits divers des pépinières, jardins, serres, et orangeries seront solidement emballés et que les racines seront complètement dégarnies de terre. Il faut espérer qu'on trouvera une mesure conservatrice moins rigoureuse ; car il est évident que, si on exige l'expédition des plantes dans ces conditions, le commerce en devient impossible et que la ruine d'une industrie très-importante et très-intéressante devient imminente. Émus de cet état de choses, les principaux représentants de la Société ont adressé une pétition au Gouvernement demandant qu'il s'efforce de conjurer la calamité qui les menace.

La commission de l'industrie admet, à l'unanimité, que les craintes exprimées par Messieurs les horticulteurs sont fondées et décide le renvoi de leur pétition à M. le Ministre des Affaires étrangères, en le priant de faire toutes les démarches possibles pour arriver à une solution satisfaisante.

Le Rapporteur,

JULES DE HEMPTINNE.

Le Président,

VICTOR GILLIEAUX.

(1) La commission est composée de MM. GILLIEAUX, *président*, HOUTART, JANSSENS, MEEUS, VAN ISEHEM, DE HEMPTINNE, DE ROSSIUS, PELTZER et BERGÉ.